



Gisèle Halimi
Une farouche
LIBERTÉ
Sylvie Boivin

Entretiens de Gisèle Halimi avec Annick Cojean
Adaptation, scénographie et mise en scène : Jean Chollet

**Espace
St-Martial**
Billetterie www.saint-martial.org

14H25
2, rue Henri Fabre - Avignon
Relâche 9, 16 et 23 juillet
Tél. 04 86 34 52 24

CONTACT

Pour la France

Sylvie BOIVIN
Compagnie Aparté
70, rue Giraudeau
37000 TOURS
Sylvieboivin37@gmail.com
06 62 06 36 19

Pour la Suisse

Jean CHOLLET
Théâtre le Bateau-Lune
Chemin de la Chapelle 10
1033 CHESEAUX
direction@bateaulune.ch
079 216 86 27



Gisèle Halimi
Annick Cojean

Une farouche liberté

Avec

Sylvie BOIVIN

Technique

Pierre LEVEILLARD

Décor sonore

David KLAUS

Affiche

Gérard LEBEGUE

Adaptation, scénographie,
et mise en scène

Jean CHOLLET

Coproduction

Accords-Productions/ Bateau-Lune
Théâtre / Compagnie Bel-Air

Gisèle HALIMI

*Se battre est un
devoir, tendre
les mains aux
autres femmes,
une responsabilité,
convaincre
les hommes de
la justesse de la
cause, une né-
cessité*

Gisèle Halimi

Soixante-dix ans de combats.

Soixante-dix ans de passion et d'engagement au service de la justice et de la cause des femmes.

Et toujours, la volonté de transmettre aux nouvelles générations le flambeau de la révolte. Parce que l'égalité entre hommes et femmes est loin d'être acquise. Et parce que naître femme reste une malédiction dans la plupart des pays du monde.

Avec son amie Annick Cojean, l'avocate la plus célèbre de France revient sur les épisodes marquants de son parcours rebelle. Son enfance en Tunisie dans une famille juive modeste ; son refus d'un destin assigné par son genre et son rêve ardent de devenir avocate ; sa défense indéfectible des militants des indépendances tunisienne et algérienne soumis à la torture ; son association, « Choisir la cause des femmes » ; et bien sûr ses grands combats pour l'avortement, la répression du viol, la parité.

La dernière grande héroïne féministe aura vécu une vie de pionnière, insoumise et passionnée. D'une farouche liberté.



Gisèle HALIMI, par Annick COJEAN

*Si l'avenir n'est
construit que
d'attentes de
femmes et de
mains
d'hommes, il
boitera tou-
jours !*

A 10 ans, elle entreprenait une grève de la faim en criant « c'est pas juste ! », indignée par les inégalités entre garçons et filles.

A 93 ans, elle persistait et s'insurgeait, stupéfaite que la condition des femmes n'ait pas suscité l'immense révolution qu'elle appelait de ses vœux, seule capable d'anéantir un patriarcat millénaire, destructeur et grotesque. Femmes et hommes ne sont toujours pas à égalité dans ce début de vingt et unième siècle. Cela reste une malédiction de naître femme dans la plupart des pays du monde. Et cela lui était insupportable.

Gisèle Halimi s'est pourtant battue. Avec rage et audace, talent et panache, compétence et entêtement, convaincue que la justice était la grande affaire de sa vie et que son métier d'avocate lui permettrait de changer le monde. Car tel était son ambition : changer le monde en plaidant. Le droit était son instrument, l'insoumission sa marque de fabrique et les mots, maniés avec éloquence, ses principaux alliés. Elle défendait, elle accusait et elle cognait.

Ce qui me fascinait chez Gisèle Halimi, c'était son incroyable liberté. Elle abhorrait les clichés, elle réfutait les diktats, elle n'entrait dans aucun moule. Elle questionnait et remettait tout en cause. Aucune autorité ne trouvait grâce à ses yeux. Et quand on lui opposait une « tradition », elle dégainait son flingue. Comment se résigner à un ordre établi quand on le trouve néfaste ? L'injustice lui était physiquement intolérable.

Les livres d'histoire ont invisibilisé les femmes. Ils ont fait croire à des générations d'écoliers – et surtout d'écolières – que la terre n'avait produit que des héros, assurément pas d'héroïnes ! On sait désormais avec quels filtres l'histoire fut écrite et combien les hommes furent oublieux de l'apport de femmes magnifiques qui ont contribué à faire avancer l'humanité. Gisèle Halimi est de celles-là.

« Un jour d’hiver, j’ai frappé à sa porte. »

Alors, un jour d’hiver, j’ai frappé à sa porte. Et en voyant, suspendue à un cintre, la fameuse robe d’avocate cent fois rapiécée, mille fois recousue, qu’elle a portée dans une multitude de cours et de tribunaux, j’ai eu envie qu’elle prenne à nouveau la parole ; qu’elle revienne sur quelques étapes de sa vie d’engagement ; et qu’elle transmette un message à la génération de sa petite fille, cette « génération Me Too », parfois insaisissable mais si désireuse de bouleverser les rapports de domination entre les sexes.

Elle se souvient et elle raconte. Avec entrain et générosité. Ravie que des ferments de révolte se multiplient de par le monde. Heureuse que le mot « féminisme » soit en pleine renaissance. Confiante dans la capacité des femmes à innover et puiser de la force dans leur parcours d’opprimées. La révolte intacte. Libre, farouchement libre.



Une vie en quelques mots

Avocate, elle défend à partir des années 1950 des militants de l'indépendance de l'Algérie dont notamment des membres FLN.

Figure du féminisme en France, elle est la seule avocate signataire du « manifeste des 343 » de 1971, réunissant des femmes qui déclarent avoir déjà avorté et réclament le libre accès à l'avortement, alors réprimé en France.

Dans la foulée, elle fonde le mouvement *Choisir la cause des femmes*, aux côtés notamment de Simone de Beauvoir et de Jean Rostand. En 1972, lors du « procès de Bobigny », son action en tant qu'avocate de femmes accusées d'avortement illégal permet l'acquittement de trois des accusées ainsi qu'un sursis pour la quatrième, et contribue à l'évolution vers la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, en 1975.

De même, sa stratégie de défense médiatisée de deux jeunes femmes victimes en 1974 d'un viol collectif jugé en 1978, contribue à l'adoption d'une nouvelle loi définissant clairement l'attentat à la pudeur et le viol, permettant de reconnaître ce dernier comme un crime, alors qu'il était traité jusque-là le plus souvent comme un délit en droit français.

Proche de François Mitterrand, elle est élue députée lors des élections législatives de 1981, un mandat qu'elle occupe jusqu'en 1984.

À partir de 1985, elle occupe plusieurs fonctions successives à l'UNESCO puis à l'Organisation des Nations unies. Elle est en outre l'une des fondatrices de l'association altermondialiste ATTAC en 1998.



Extraits



Je suis allée voir le **Général de Gaulle** l'après-midi du 12 mai 1959, pour demander la grâce de deux condamnés à mort lors du grand procès d'El Halia, en Algérie¹. Des insurgés algériens avaient tué une trentaine d'Européens. Cela avait fait grand bruit, donné lieu à une répression sans précédent et la révélation d'actes de torture à grande échelle pour fausser la justice. L'Etat français voulait à coup sûr un verdict exemplaire.

J'étais si nerveuse qu'en attendant mon confrère et complice, Léo Matarasso, j'ai commandé un whisky sec dans un petit café du faubourg Saint-Honoré. Mon premier whisky, et d'ailleurs le dernier.

Quand nous nous sommes présentés à l'Elysée et que le Général m'est soudain apparu, il m'a semblé gigantesque. Il m'a tendu la main en me toisant. Et de sa voix rocailleuse, il a lancé :

- Bonjour Madame.

Il a marqué un temps.

- Madame ou Mademoiselle ?

Je n'ai pas aimé. Mais alors, pas du tout. Ma vie personnelle ne le regardait pas. J'ai répondu en le regardant bien droit :

- Appelez-moi maître, monsieur le Président.

Il a senti que j'étais froissée et il a accentué la courtoisie :

- Veuillez entrer, je vous en prie maître. Asseyez-vous, je vous prie, maître. Je vous écoute maître.

Alors mon confrère et moi avons développé nos arguments : pas d'aveux, pas de pièces à conviction, aucun témoignage déterminant pour confondre notre client. De Gaulle s'est mis à poser des questions précises, prouvant qu'il avait lu tous les procès-verbaux. A la fin, il s'est contenté de dire :

- Je vous ai entendus. Je vous remercie.

Je n'ai pas aimé.

Mais alors pas

du tout ! Je lui ai

répondu :

- Appelez-moi maître, Monsieur le Président.

¹ Une farouche liberté, Grasset 2020, pp 51-52



Tout était réuni pour interpellier la société et entreprendre un grand procès symbolique². Un procès-explication plutôt qu'un procès-expiation. Un procès-réflexion, subversion, remise en cause des tabous et d'une culture globale qui admet le viol ou plutôt s'y résigne : nature des hommes, malédiction d'être femme. Certes le président de la cour d'assise avait fait une mise en garde solennelle dès l'ouverture du procès : « Ici, c'est le procès des accusés. Pas le procès du viol ! » Eh bien tant pis. Je voulais le procès du viol, je plaide coupable. (...)

Des militantes de *Choisir la cause des femmes*³ étaient venues soutenir Anne et Araceli et les entourer d'affection. Elles ont été agressées, insultées, prises à partie par une bande de voyous, compères des violeurs, qui ont investi la petite salle d'audience, dès le premier jour, avec la complicité des forces de l'ordre. Le second jour, ils ont même bloqué le passage vers la salle, déchaînés à l'arrivée des deux jeunes femmes :

- Salopes, putains, gouines, enculées !

Une de mes collaboratrices a été giflée, une autre s'est fait cracher au visage. J'ai moi-même été frappée et reçu des menaces :

- Si tu les fais condamner, on aura ta peau !

On a peine à imaginer aujourd'hui comment un tel procès dérangeait notre société patriarcale et combien il fallait de courage à ces deux femmes pour maintenir leur plainte et garder la tête haute. (...)

Quoi de plus normal que de s'appropriier le corps des femmes ? N'a-t-il pas toujours été un butin, en temps de guerre, en temps de paix, en vacances, au travail ? La culture, l'éducation, la religion n'ont-elles pas secrété comme une normalité la domination de l'homme sur la femme ? Et le vio n'est-il pas, pour beaucoup, une drague un peu poussée ? C'est ce que pensait le policier de garde au palais de justice d'Aix lorsqu'il a lancé à la cantonade :

- Eh ! Matteo, tu fais l'amour et tu te retrouves aux assises. Tu te rends compte !

Quelle misère.

Le viol d'une femme par un homme, c'est un crime contre l'amour.

Pour réfléchir à la portée de ce crime absolu, j'avais cité des témoins dits de moralité. Le président de la cour

² Une farouche liberté, Grasset 2020, pp 65 ss

³ Association créée par Gisèle Halimi

s'est opposé à leur audition avec une grossièreté inhabituelle.

- Etiez-vous sur place ? demandait-il. Etes-vous témoins des faits ?

Mais voyons, il n'y a jamais de témoin quand on viole, sinon on peut espérer que cela n'arriverait pas.

Eh bien, il n'a pas voulu en savoir davantage.

Arlette Laguiller s'est exclamée :

- Mais ce sont mes sœurs.

Elle s'est cramponnée de toutes ses forces.

- Non. Je ne sortirai pas.

Elle criait pour couvrir le tumulte.

- Si c'était un hold-up de banque ...

Elle voulait dire que le crime serait considéré et puni bien plus sévèrement. Elle n'en pas eu le temps.

- Gardes ! Expulsez le témoin.

Ils allaient l'empoigner. J'ai crié :

- Ne la touchez pas.

Et je me suis mise entre elle et eux.

- Et ne me touchez pas, ai-je ajouté.

LA LIBRE BELGIQUE - Mercredi-Jeudi 3-4 mai 1978

JUSTICE

COUR D'ASSISES D'AIX-EN-PROVENCE

Climat passionné au procès des agresseurs des deux touristes belges

Le procès des deux Marseillais et du Parisien accusés d'avoir violé deux jeunes touristes belges s'est déroulé dans un climat très passionné, mardi, devant la Cour d'assises d'Aix-en-Provence.

Serge Petrilli, Guy Roger et Pierre Mougaglis, les accusés, sont des hommes ordinaires. Teint mat, cheveux bruns coupés courts, bien mis, ils ont presque un air de parenté. Tous trois, ainsi qu'il ressort de l'interrogatoire de personnalité mené par le président Forgeaud, sont fils de familles nombreuses et modestes. Ils ont tous occupé plusieurs petits emplois et travaillaient, pendant l'été 1974, lors des faits, pour le compte de pêcheurs professionnels de la calanque de Morgiou, près de Marseille.

Les témoins de la défense. les

aussi, des plus ordinaires. En effet, après les dépositions du docteur Vuillet, médecin légiste, venu dire à la barre que les jeunes filles portaient des traces de coups lorsqu'il les a examinées, et celle du gendarme Caillo qui fit mention de leur état de choc et de traumatisme, on aurait pu s'acheminer vers des débats de type classique.

Cependant, la déposition d'une des parties civiles, Mlle Anne Tonglet, a brusquement fait monter la tension dans la salle d'audience. D'une voix hachée par l'émotion, la jeune Belge a raconté ce qui, selon elle, s'était passé le 21 août 1974 au soir, dans la petite tente installée au fond de la calanque : l'intrusion des trois hommes venus pour « draguer », les coups échangés, les menaces et finalement l'agression.

vions même plus crier. A bout de forces, terrorisées, isolées dans la nuit, nous avons cédé à leur fureur».

L'intensité de cette déposition a été telle, que le président Forgeaud a dû, à plusieurs reprises, rappeler à l'ordre la jeune femme qui mettait violemment en cause le juge d'instruction ayant recueilli ses déclarations. D'une voix plus posée, la jeune femme a alors poursuivi son récit et expliqué les sévices sexuels qu'elle affirme, comme sa compagne, Mlle Aracelli Castellano, brune fluette aux longs cheveux noirs, avoir subis durant toute cette longue nuit. «Petrilli était le plus violent, a-t-elle assuré. A aucun moment, lui et ses trois compagnons, n'ont, comme ils l'affirment, été doux avec nous».

Cette déposition. élément es-

Intention de mise en scène

Raconter une histoire

Pourquoi mettre en scène *Une farouche liberté* ?

Proposer un spectacle à partir de ce très bel entretien de Gisèle Halimi avec Annick Cojean, c'est raconter une histoire

L'histoire d'une enfant rebelle, idéaliste et frappée par la profonde injustice qui régissait les rapports entre filles et garçons dans son pays natal. L'histoire d'une adolescente, seule face au monde, qui trouve la force de dire « non » à ce qu'elle trouve injuste. Une jeune fille indignée, qui à force d'obstination finira par trouver le moyen de venir en France où elle fera de brillantes études d'avocat.

Ce métier d'avocat n'est pas une possibilité parmi d'autres. C'est une véritable vocation pour celle qui aimait à dire : « Ma liberté n'a de sens que si elle sert à libérer les autres ».

Son premier combat, elle le conduit en Algérie où elle défend des membres du FLN et dénonce la torture pratiquée par les soldats français.

La guerre d'Algérie terminée, elle commence le combat qui sera celui de toute sa vie : la défense de femmes de toutes conditions, victimes de viols. L'un de ses procès, devenu emblématique, a suscité un débat national, c'est celui d'Aix-en-Provence, en 1978, connu dans toutes les annales comme le « procès du viol ».

Son troisième combat, Gisèle Halimi le conduira dans le monde de la politique. Il y avait pour elle tant de choses à changer, tant d'archaïsmes à combattre, tant d'injustices à réparer ... Elle n'en pouvait plus d'entendre les juges lui dire, lors de l'un ou l'autre procès : « Mais enfin Maître, ce n'est pas moi qui fais la loi ! ». Pour elle, c'était très clair : il n'y avait qu'en conduisant de front une action politique et une action féministe que les choses pourraient avancer.

Après un échec en 1967, elle reprend la bataille en 1978 avec des slogans percutants comme : « La politique est une chose trop sérieuse pour être laissée aux seuls hommes ». Deuxième échec. En 1981, elle est enfin élue députée. A partir de là, elle ne cesse de rédiger et de déposer des propositions de lois pour accroître le droit des femmes et améliorer leur vie.

Scénographie dépouillée

La scénographie de « Une farouche liberté » sera construite dans une très grande économie de moyens : studio noir et trois accessoires : une barre de tribunal, une robe d’avocate et un tabouret.

La barre, sera l’accessoire essentiel puisqu’elle sera le lieu duquel surgiront quelques passages parmi les plus beaux, les plus percutants, les plus historiques des plaidoiries de Gisèle Halimi.

La robe d’avocate sera évidemment le signe de cette profession qu’elle embrasse comme on « entre en religion » avec la rage de se mettre au service des plus faibles. Une robe d’avocate qui l’a accompagnée tout au long de son existence et qui, au soir de sa vie, était rapiécée de partout.

Le tabouret, enfin, tabouret « haut », tabouret de « bar », mais siège d’une femme qui ne « s’installera véritablement jamais ». Une femme toujours en mouvement, toujours au secours d’un être maltraité qu’il faut absolument défendre toutes affaires cessantes.

Décor sonore

La vie de Gisèle Halimi traverse une très large partie du 20^e siècle et se prolonge sur le premier quart du 21^e. C’est dire que le monde sonore qui entourait l’enfant de la Goulette, dans les années 30 et celui qui a accompagné les dernières années de sa vie n’ont absolument rien à voir.

C’est dire aussi que la manière dont les journalistes évoquaient des questions de société peu après la deuxième guerre et la manière dont ils en parlent aujourd’hui sont totalement différentes.

Traverser le temps, avec Gisèle Halimi, c’est également se plonger dans des univers sonores dont des fragments créeront régulièrement des « respirations » entre l’un ou l’autre des thèmes évoqués.

Identification et sororité

En proposant le rôle de Gisèle Halimi à Sylvie Boivin, je n’ai pas cherché une comédienne qui ressemblât de manière saisissante à son personnage. Il me semble en effet que l’essentiel n’est pas là.

J’ai voulu en revanche trouver une comédienne capable de prendre en charge de manière absolue la révolte perpétuelle de Gisèle Halimi. Il y a en effet chez elle une capacité permanente à s’indigner, une volonté farouche de ne jamais se résigner et c’est cette énergie-là qui m’a paru idéale chez Sylvie Boivin.

Annick COJEAN



Après une licence en droit à l'université de Rennes tout en suivant les cours du Conservatoire d'art dramatique, puis le diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle est engagée au journal *Le Monde* en octobre 1981, participe à la création du département Médias-communication dont elle est chef-adjointe de 1986 à 1991, avant d'être nommée grand reporter.

Parallèlement à ses activités au *Monde*, elle représente le journal dans les émissions *Écran Total* aux côtés de Marcel Jullian sur France Inter, puis *Zapping* (1990-1991).

Entre 2007 et 2013, elle dirige et présente sur France 5 la collection de documentaires *Empreintes* qui propose des portraits de figures françaises contemporaines dans les arts, les sciences, la littérature, la philosophie, la politique.

En 2014, elle lance et dirige, toujours sur France 5, la collection *Duels* qui propose, dans chaque film, les portraits croisés de deux personnalités rivales.

Elle est également l'auteur de quatre documentaires : *Le parcours des combattantes* (2 × 52 min) diffusé sur la Cinquième (1998-1999) sur les femmes en politique, *Best-seller à tout prix*, avec Vassili Silovic, diffusé sur Arte (2006) et *Le cri étouffé*³ (*Silent War*) co-écrit avec la réalisatrice Manon Loizeau, diffusé sur France 2 (2017).

Publié en 2012 et traduit dans une vingtaine de langues, son livre-enquête *Les Proies, Dans le harem de Kadhafi* dévoile la perversité sexuelle de l'ancien dirigeant libyen Mouammar Kadhafi et son utilisation du viol comme arme de pouvoir, puis comme arme de guerre.

Elle signe le 6 mars 2014 l'article *Le viol, arme de destruction massive en Syrie* dans *Le Monde*, au terme d'une enquête sur le terrain dans lequel des femmes témoignent pour la première fois du crime de viol perpétré par les troupes de Bachar el-Assad dans ses prisons.

En 2020 elle publie deux ouvrages sur des figures féministes : *Simone Veil, la force d'une femme*, et *Une farouche liberté*, coécrit avec l'avocate Gisèle Halimi.

Sylvie BOIVIN



Comme beaucoup d'artistes, Sylvie Boivin découvre le théâtre dans une troupe de comédiens amateurs. Parallèlement aux spectacles auxquels elle participe, elle ne tarde pas à suivre des cours pour se former plus avant, et participe régulièrement à des stages de perfectionnement.

Au moment où le cursus habituel voulait qu'elle entre dans une école, plusieurs metteurs en scène lui ont spontanément proposé des rôles dans des distributions professionnelles.

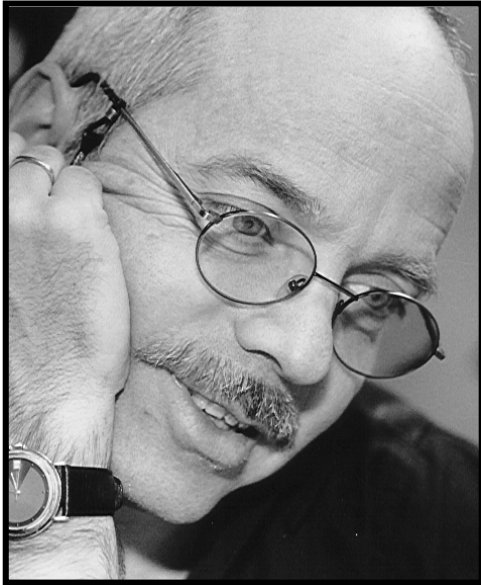
C'est ainsi qu'en 1999, on lui propose « La paix du dimanche », de John Osborne. Suivront, en 2002 « inventaire », de Philippe Minyana, puis, avec la Compagnie Amarante, « Clotilde du Nord », de Louis Calaferte et « Une femme seule » de Dario Fo. Puis « Soie » d'Alessandro Barrico en 2004, « Le Portique », de Thierry Tchang-Tchong, en 2005 et « Et plus si ... » d'Emmanuel Darley en 2006. Avec ce nouveau spectacle, elle sera invitée pour la première fois au Festival d'Avignon.

Après plusieurs spectacles en 2007 et 2008, elle fait une petite incursion dans l'univers des marionnettes, pour « Il faut tuer Sammy », de A. Madani, en 2009. Elle revient au théâtre en 2011 avec « Zoli » de Colum Mac Can, puis « La rose des Sables », de Thierry Tchang-Tchong, en 2012.

A partir de 2015, elle collabore avec Intime Compagnie pour un projet qui l'occupera jusqu'en 2020 : « Apos-trophes – Duras-Pivot », dans laquelle elle interprète une Marguerite Duras qui a véritablement séduit le public et la presse. En 2020, elle participe à la création au théâtre d'une nouvelle de E.-E. Schmitt : « La vengeance du pardon ».

Avec « Une farouche liberté », de Gisèle Halimi, c'est la deuxième qu'elle travaille sous la direction de Jean Chollet.

Jean CHOLLET



Licencié en théologie de l'Université de Lausanne en 1979, il suit, parallèlement à ses études universitaires, les cours de l'Ecole Romande d'Art Dramatique de Lausanne, puis, entre dans la classe de Michel Bouquet au Conservatoire de Paris.

Sorti du Conservatoire, il se tourne rapidement vers la mise en scène. En 1982, il crée la Compagnie de la Marelle. Dès 1988, il dirige le **Théâtre du Peuple de Bussang** (Vosges) puis, de 1989 à 2008, le **Théâtre du Jorat à Mézières** (Suisse). En 2004, il crée l'**Espace Culturel des Terreaux**, qu'il dirigera jusqu'en 2019 et en 2007, l'**Espace St-Martial** en Avignon, qu'il dirige encore à ce jour.

En 2020, il vient de créer un théâtre de poche, le **Bateau-Lune** à Cheseaux (Suisse).

Comme metteur en scène, il montera notamment « Luther », de John Osborne, « La Célestine » de F. de Rojas, « La Passion du Juste » de Péguy, « Abraham sacrificant » de Théodore de Bèze, « Le menteur » de Carlo Goldoni, « Le Credo de Pilate » de Karel Capek, « Aliénor » de René Morax, « George Dandin » de Molière, « La Rupture » de Jean-Jacques Langendorf, « David et Bethsabée » de F. Teulon, « Œdipe Roi » de Sophocle, « Il est minuit Docteur Schweizer » de G. Cesbron, « César Ritz and Co » de Bernard Bengloan, « L'Arlésienne » de Daudet et Bizet, « Don Juan » de Molière, « Jonas » de Elie-George Berrebi, « Farinet » de Ramuz, « Zorba le Grec » de Nikos Kazantzaki, « Les Confessions d'un Solitaire » d'après Rousseau, « Mozart et Salieri » d'après Pouchkine, « Adelaïde et le Prieur », pour les 1000 ans de Romainmôtier

Parallèlement à ses activités de metteur en scène, Jean Chollet a travaillé pendant quinze ans (1982-1997) au Service des Emissions Dramatiques de la Radio Suisse Romande, en tant qu'adaptateur, tout d'abord, puis réalisateur, producteur, et finalement, chef des Emissions Dramatiques.

Signalons enfin que sous le pseudonyme de Jean Naguel, il est l'auteur de très nombreux textes diffusés par la Radio Suisse Romande ou France Culture, et que pour le théâtre, il a écrit notamment « La Courti-

sane de Jéricho » (1993) « Les idées noires de Martin Luther King » (1992), « Le Défi de Jeanne » (1986), « Timothée l'inoubliable » (1984), « La Durand, prisonnière du Roy » (1982) « Adélaïde et le Prieur » (2000), « Marilyn et le Savant » (2003), « Le Gospel de Mahalia » (2004), « Noël à Brooklyn » (2006) « Monsieur René et le Roi Arthur » (2008), « Sur la route de Korazim » (2008), « Ma vie avec Jean-Sébastien » (2009), « Femme de prêtre » (2010), « La Navidad, Noël latino » (2011) « Lapidée » (2013), « Mozart et Salieri » (2016), « Painting Luther » (2017), « Quand je pense à Audrey Hepburn » (2017), « Le Blues de la tortue » (2017), « Le fils maudit de Bach » (2018), « Le malheur est dans le pré » (2019), « Une heure avant la mort de mon père » (2020).

Fiche technique

Prix du spectacle :

1 représentation :

Le prix varie en fonction de la jauge du théâtre :

Moins de 50 places :	850 €
De 50 à 100 places	1'000 €
De 100 à 150 places	1'500 €
De 150 à 200 places	2'000 €
Plus de 200 places	nous consulter.

Ces prix s'entendent ++ (+ voyage au départ de Tours, repas et éventuellement hébergement)

Prix pour plusieurs représentations : nous contacter.

Durée : 1 heure sans entracte

En tournée 1 artiste, 1 régisseur son et lumière, 1 administrateur.

Loges :

Prévoir dans la mesure du possible **1 loge** équipée d'un portant et d'une table à maquillage.

Prévoir de l'eau minérale fraîche, du café, du thé, 1 en-cas léger : fromage, pain, quelques fruits frais.

Sur scène : 1 carafe ou pichet d'eau minérale fraîche et 1 verre. Le tout sans inscription, ni couleur.

Plateau :

Ouverture minimale : 5 m / Profondeur minimale : 3m

Accessoires : (apportés par la production) :

- 1 barre de tribunal
- 1 tabouret de bar
- 1 caisson
- 1 porte-vêtements

Son :

Façade: adaptée au lieu, de bonne qualité, égale dans toute la salle numérique)

- 1 platine CD en parfait état avec Auto Pause

Lumière:

Le spectacle étant un récit mis en espace, la lumière peut être adaptée en fonction des possibilités technique du lieu.

Pour les théâtres, l'équipement idéal dont nous avons besoin est:

- Un jeu d'orgues 24 circuits (**à coté de la régie son**)
- 12 PC 1kw
- 6 découpes moyenne 1kw type 614SX
- 8 Par LED
- 8 par 64
- 1 machine à fumée

Un pré-montage est souhaité. Le plan de feux sera envoyé, adapté à votre lieu à réception de votre fiche technique.

Montage:

1 service de montage électricien de plateau, 1 régisseur lumière

Pendant la représentation :

1 régisseur lumière

Ce planning est donné à titre indicatif. En fonction notamment du plan de feux, il peut être modifié.

Remarque : Ce spectacle est conçu pour être présenté également dans des lycées, des aulas, des bibliothèques etc. Dans ces différents lieux, il n'y aura qu'une installation lumière très basique (apportée par la production), mais l'installation son est indispensable (fournie par l'organisateur).